Comment se comporte notre cerveau surchargé par le numérique

Comment se comporte notre cerveau surchargé par le numérique

Samedi 3 septembre, ARTE a diffusé un excellent reportage sur la manière dont notre cerveau se comporte face à nos vies de plus en plus hyper connectées : « HYPERCONNECTÉS : LE CERVEAU EN SURCHARGE ».

Grâce aux smartphones, ordinateurs et autres tablettes, nous sommes reliés au monde en continu. Mais ce déluge d'informations menace notre bien-être. Alliant témoignages de cadres victimes de burn out et explications de chercheurs en neurosciences, en informatique ou en sciences de l'information et de la communication, ce documentaire captivant passe en revue les dangers de cette surcharge sur le cerveau. Il explore aussi des solutions pour s'en prémunir, des méthodes de filtrage de l'information aux innovations censées adapter la technologie à nos besoins et à nos limites.

Chaque jour, cent cinquante milliards d'e-mails sont échangés dans le monde. Les SMS, les fils d'actualité et les réseaux sociaux font également partie intégrante de notre quotidien connecté, tant au bureau qu'à l'extérieur. Nous disposons ainsi de tout un attirail technologique qui permet de rester en contact avec nos amis, nos collègues, et qui sollicite sans cesse notre attention. Comment notre cerveau réagit-il face à cette avalanche permanente de données ? Existe-t-il une limite au-delà de laquelle nous ne parvenons plus à traiter les informations ? Perte de concentration, stress, épuisement mental, voire dépression… : si les outils connectés augmentent la productivité au travail, des études montrent aussi que le trop-plein numérique qui envahit nos existences tend à diminuer les capacités cognitives.

Un documentaire de Laurence Serfaty (France, 52′), diffusé sur ARTE le samedi 3 septembre à 22h20

A voir et à revoir sur Arte +7 pendant encore quelques jours !

si vous ne voyez pas la vidéo, le lien

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Hyperconnectés : le cerveau en surcharge

---

Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…)| Denis JACOPINI

	Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…)	Denis JACOPINI

Une « phrase de passe » est beaucoup plus difficile à pirater qu'un « mot de passe ». Pour donner un ordre d'idée, les pirates du Web mettent quelques heures à quelques jours pour trouver un mot de passe de huit caractères complexes et mettraient… plusieurs millions d'années pour décoder un mot de passe complexe de 12 caractères.

Atlantico : Selon de nombreuses études menées par des chercheurs de l'Université américaine Carnegie-Mellon, un long mot de passe facile à retenir tel que *« ilfaitbeaudanstoutelafrancesaufdanslebassinparisien »* serait plus difficile à pirater qu'un mot de passe relativement court mais composé de glyphes de toutes sortes, tel que *« p8)J#&=89pE »*, très difficiles à mémoriser. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Denis Jacopini : La plupart des mots de passe sont piratés par une technique qu'on appelle « la force brute ». En d'autres termes, les hackers vont utiliser toutes les combinaisons possibles des caractères qui composent le mot de passe.

Donc, logiquement, plus le mot de passe choisi va avoir de caractères (majuscule, minuscule, chiffre, symbole), plus il va être long à trouver. Pour donner un ordre d'idée, les pirates du Web mettent quelques heures à quelques jours pour trouver un mot de passe de huit caractères complexes via la technique de « la force brute », et mettraient… plusieurs millions d'années pour décoder un mot de passe complexe de 12 caractères.

Un long mot de passe est donc plus difficile à pirater qu'un mot de passe court, à une condition cependant : que **la phrase choisie comme mot de passe ne soit pas une phrase connue de tous**, qui sort dès qu'on en tape les premiers mots dans la barre de recherche de Google. Les pirates du Net ont en effet des bases de données où ils compilent toutes les phrases, expressions ou mots de passe les plus couramment utilisés, et essayent de hacker les données personnelles en les composant tous les uns derrière les autres. Par exemple, mieux vaut avoir un mot de passe court et complexe plutôt qu'une « phrase de passe » comme *« Sur le pont d'Avignon, on y danse on y danse… »*.

Il faut également bien veiller à ce que cette « phrase de passe » ne corresponde pas trop à nos habitudes de vie, car les pirates du Web les étudient aussi pour arriver à leur fin. Par exemple, si vous avez un chien qui s'appelle « Titi » et que vous habitez dans le 93, il y a beaucoup de chance que votre ou vos mots de passe emploient ces termes, avec des associations basiques du type : *« jevaispromenermonchienTITIdansle93 ».*

De plus, selon la Federal Trade Commission, changer son mot de passe régulièrement comme il est habituellement recommandé aurait pour effet de faciliter le piratage. Pourquoi ?

Changer fréquemment de mot de passe est en soi une très bonne recommandation, mais elle a un effet pervers : plus les internautes changent leurs mots de passe, plus ils doivent en inventer de nouveaux, ce qui finit par embrouiller leur mémoire. **Dès lors, plus les internautes changent fréquemment de mots de passe, plus ils les simplifient, par peur de les oublier, ce qui, comme expliqué plus haut, facilite grandement le piratage informatique.**

Plus généralement, quels seraient vos conseils pour se prémunir le plus efficacement du piratage informatique ?

Je conseille d'avoir une « phrase de passe » plutôt qu'un « mot de passe », qui ne soit pas connue de tous, et dont on peut aisément en changer la fin, pour ne pas avoir la même « phrase de passe » qui vérouille nos différents comptes.

Enfin et surtout, je conseille de ne pas se focaliser uniquement sur la conception du mot de passe ou de la « phrase de passe », parce que c'est très loin d'être suffisant pour se prémunir du piratage informatique. Ouvrir par erreur un mail contenant un malware peut donner accès à toutes vos données personnelles, sans avoir à pirater aucun mot de passe. Il faut donc rester vigilant sur les mails que l'on ouvre, réfléchir à qui on communique notre mot de passe professionnel si on travail sur un ordinateur partagé, bien vérrouiller son ordinateur, etc…

Article original de Denis JACOPINI et Atlantico

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…) | Atlantico.fr

Quelques conseils pratiques pour assurer la sécurité de vos systèmes informatiques

	Quelques conseils pratiques pour assurer la sécurité de vos systèmes informatiques

Quelques conseils pratiques pour assurer la sécurité de vos systèmes informatiques

1. CHOISISSEZ AVEC SOIN VOS MOTS DE PASSE

Entrer un mot de passe permettant de s'authentifier pour accéder à son ordinateur, sa tablette ou son téléphone portable est un geste quotidien de sécurité.
Choisir un mot de passe difficile à déceler par une tierce personne ou par du piratage informatique est ainsi un rempart efficace pour protéger ses données personnelles contre les intrusions frauduleuses.

Comment bien choisir son mot de passe ?

Définissez des mots de passe composés d'au moins 12 caractères

• mélangeant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux
• n'ayant aucun lien avec vous comme votre nom, date ou lieu de naissance
• ne formant pas de mots figurant dans le dictionnaire

Comment faire en pratique ?

Pour cela 2 méthodes simples :
• la méthode phonétique : « J'ai acheté 5 CD pour cent euros cet après-midi » : ght5CD%E7am
• la méthode des premières lettres : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » : 1tvmQ2tl'A

Quelques recommandations supplémentaires

• n'utilisez pas le même mot de passe pour tout, notamment pour accéder à votre banque en ligne et votre messagerie personnelle ou professionnelle
• méfiez-vous des logiciels qui vous proposent de stocker vos mots de passe

2. ENTRETENEZ RÉGULIÈREMENT VOS APPAREILS NUMÉRIQUES

En mettant à jour régulièrement les logiciels de vos appareils numériques

Dans chaque système d'exploitation (Android, MacOS, Linux, Windows,…), logiciel ou application, des vulnérabilités existent. Une fois découvertes, elles sont corrigées par les éditeurs qui proposent alors aux utilisateurs des mises à jour de sécurité.
Sachant que bon nombre d'utilisateurs ne procèdent pas à ces mises à jour, les attaquants exploitent ces vulnérabilités pour mener à bien leurs opérations longtemps encore après leur découverte ou même leur correction. Il donc **nécessaire de procéder aux mises à jour régulières des logiciels.**

Comment faire ?

• configurez vos logiciels pour que les mises à jour de sécurité s'installent automatiquement chaque fois que cela est possible
• ou téléchargez les correctifs de sécurité disponibles en utilisant pour cela exclusivement les sites Internet officiels des éditeurs
• en effectuant couramment des sauvegardes

3. Effectuer des sauvegardes régulières (quotidiennes ou hebdomadaires par exemple) permet de disposer de ses données après un dysfonctionnement ou une panne d'ordinateur

Comment faire ?

• utilisez des supports externes tels qu'un disque dur externe, un CD ou un DVD enregistrable pour enregistrer et sauvegarder vos données.

4. PRENEZ SOIN DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES ET DE VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Les données que vous laissez sur Internet vous échappent instantanément.
Des personnes malveillantes récoltent vos informations personnelles, le plus souvent frauduleusement et à votre insu, afin de déduire vos mots de passe, d'accéder à votre système informatique, voire d'usurper votre identité ou de conduire des activités d'espionnage industriel.
Une grande prudence est conseillée dans la diffusion de vos informations personnelles sur Internet.

Voici quelques recommandations générales :

• soyez vigilant vis-à-vis des formulaires que vous êtes amenés à remplir : ne transmettez que les informations strictement nécessaires et pensez à décocher les cases qui autoriseraient le site à conserver ou à partager vos données, par exemple avec des partenaires commerciaux
• ne donnez accès qu'à un minimum d'informations personnelles sur les réseaux sociaux
• utilisez plusieurs adresses électroniques dédiées à vos différentes activités sur Internet : une adresse réservée aux activités dites sérieuses (banques, recherches d'emploi, activité professionnelle…) et une adresse destinée aux autres services en ligne (forums, jeux concours…)

5. PROTÉGEZ VOS DONNÉES LORS DE VOS DÉPLACEMENTS

L'emploi d'ordinateurs portables, d'ordiphones (*smartphones*) ou de tablettes facilite le quotidien lors des déplacements professionnels. Pourtant, voyager avec ces appareils nomades peut mettre en péril des informations sensibles sur l'entreprise ou vous travaillez.

Précautions à prendre avant de partir en mission

• utilisez le matériel dédié à la mission prêté par votre entreprise (ordinateur, clefs USB, téléphone)
• sauvegardez aussi vos données sur un support amovible pour les retrouver en cas de perte
• si vous comptez profiter des trajets pour travailler, emportez un filtre de protection écran pour votre ordinateur
• apposez un signe distinctif (comme une pastille de couleur) sur vos appareils pour vous assurer qu'il n'y a pas eu d'échange pendant le transport

Pendant la mission

• gardez vos appareils, supports et fichiers avec vous, pendant votre voyage comme pendant votre séjour (ne les laissez pas dans un bureau ou un coffre d'hôtel)
• si vous êtes contraint de vous séparer de votre téléphone, retirez la carte SIM et la batterie
• en cas d'inspection ou de saisie de votre matériel par des autorités étrangères, informez votre organisation
• n'utilisez pas les équipements que l'on vous offre si vous ne pouvez pas les faire vérifier par un service de sécurité de confiance
• évitez de connecter vos équipements à des postes qui ne sont pas de confiance. Par exemple, si vous avez besoin d'échanger des documents lors d'une présentation

6. SÉCURISEZ VOTRE WI-FI

Si l'utilisation du Wi-Fi est une pratique attractive, elle permet, lorsque le point d'accès n'est pas sécurisé, à des personnes malintentionnées d'intercepter vos données et d'utiliser votre connexion Wi-Fi à votre insu pour réaliser des opérations malveillantes.
C'est pour cette raison que l'accès à Internet par un point d'accès Wi-Fi est à éviter dans le cadre de l'entreprise.
Le Wi-Fi, solution pratique et peu coûteuse, peut cependant être le seul moyen possible d'accéder à Internet, il convient dans ce cas de sécuriser l'accès en configurant votre box. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter l'assistance technique de votre fournisseur d'accès.

Quelques recommandations générales :

• modifiez le nom d'utilisateur et le mot de passe par défaut (généralement « admin » et « 0000 ») de votre page de configuration accessible via votre navigateur Internet
• vérifiez que votre box dispose du protocole de chiffrement WPA2 et activez-le. Sinon, utilisez la version précédente WPA-AES (ne jamais utiliser le chiffrement WEP cassable en quelques minutes)
• modifiez la clé de connexion par défaut avec une clé (mot de passe) de plus de 20 caractères de types différents (cf. Choisissez des mots de passe robustes)
• ne divulguez votre clé de connexion qu'à des tiers de confiance et changez-la régulièrement
• activez et configurez les fonctions pare-feu / routeur.
• désactivez le Wi-Fi de votre borne d'accès lorsqu'il n'est pas utilisé

7. SÉPAREZ VOS USAGES PERSONNELS DES USAGES PROFESSIONNELS

Monsieur Paul, directeur commercial, rapporte souvent du travail chez lui le soir. Sans qu'il s'en aperçoive son ordinateur personnel a été attaqué. Grâce aux informations qu'il contenait, l'attaquant a pu pénétrer le réseau interne de l'entreprise de Monsieur Paul. Des informations sensibles ont été volées puis revendues à la concurrence.
Les usages et les mesures de sécurité sont différents sur les équipements de communication (ordinateur, ordiphone,…) personnels et professionnels.
Dans ce contexte, il est recommandé de séparer vos usages personnels de vos usages professionnels :
• ne faites pas suivre vos messages électroniques professionnels sur des services de messagerie utilisés à des fins personnelles
• ne stockez pas de données professionnelles sur vos équipements communicants personnels
En savoir plus sur le AVEC ou BYOD :
Le AVEC (Apportez Votre Equipement personnel de Communication) ou BYOD (Bring Your Own Device) est une pratique qui consiste, pour les collaborateurs, à utiliser leurs équipements personnels (ordinateur, ordiphone, tablette) dans un contexte professionnel. Si cette solution est de plus en plus utilisée aujourd'hui, elle est cependant très problématique pour la sécurité des données personnelles et professionnelles (vol ou perte des appareils, intrusions, manque de contrôle sur l'utilisation des appareils par les collaborateurs, fuite de données lors du départ du collaborateur).
De la même façon, il faut éviter de connecter des supports amovibles personnels (clés USB, disques durs externes) aux ordinateurs de l'entreprise.

8. SOYEZ AUSSI PRUDENT AVEC VOTRE ORDIPHONE (SMARTPHONE) OU VOTRE TABLETTE QU'AVEC VOTRE ORDINATEUR

Alexandre possède un ordiphone. Lors de l'installation d'une application, il n'a pas désactivé l'accès de l'application à ses données personnelles. Désormais, les éditeurs peuvent accéder à tous les SMS présents sur son téléphone.
Bien que proposant des services innovants, les ordiphones (smartphones) sont aujourd'hui très peu sécurisés. Il est donc indispensable d'appliquer certaines règles élémentaires d'hygiène informatique :
• n'installez que les applications nécessaires et vérifiez à quelles données elles peuvent avoir accès avant de les télécharger (informations géographiques, contacts, appels téléphoniques…). Certaines applications demandent l'accès à des données qui ne sont pas nécessaires à leur fonctionnement : il faut éviter de les installer
• en plus du code PIN qui protège votre carte téléphonique, utilisez un schéma ou un mot de passe pour sécuriser l'accès à votre terminal et configurez votre téléphone pour qu'il se verrouille automatiquement
• effectuez des sauvegardes régulières de vos contenus sur un support externe pour pouvoir les retrouver en cas de panne de votre ordinateur ou ordiphone

9. SOYEZ PRUDENT LORSQUE VOUS OUVREZ VOS MESSAGES ÉLECTRONIQUES

Suite à la réception d'un courriel semblant provenir d'un de ses amis, Madame Michel a cliqué sur un lien présent dans le message. Ce lien était piégé. Sans que Madame Michel le sache, son ordinateur est désormais utilisé pour envoyer des courriels malveillants diffusant des images pédopornographiques.
Les courriels et leurs pièces jointes jouent souvent un rôle central dans la réalisation des attaques informatiques (courriels frauduleux, pièces jointes piégées,…).

Lorsque vous recevez des courriels, prenez les précautions suivantes :
• l'identité d'un expéditeur n'est en rien garantie : vérifiez la cohérence entre l'expéditeur présumé et le contenu du message
• n'ouvrez pas les pièces jointes provenant de destinataires inconnus ou dont le titre ou le format paraissent incohérents avec les fichiers que vous envoient habituellement vos contacts
• si un lien ou plusieurs figurent dans un courriel, vérifiez l'adresse du site en passant votre souris sur chaque lien avant de cliquer. L'adresse complète du site s'affichera alors dans la barre d'état en bas de la page ouverte. Si vous avez un doute sur l'adresse affichée, abstenez-vous de cliquer
• ne répondez jamais par courriel à une demande d'informations personnelles ou confidentielles (ex : code confidentiel et numéro de votre carte bancaire)
• n'ouvrez pas et ne relayez pas de messages de types chaînes de lettre, appels à la solidarité, alertes virales, etc.

10. SOYEZ VIGILANT LORS D'UN PAIEMENT SUR INTERNET

Lorsque vous réalisez des achats en ligne, vos coordonnées bancaires sont susceptibles d'être interceptées par des attaquants, directement sur votre ordinateur.
Ainsi, avant d'effectuer un paiement en ligne, il est nécessaire de procéder à des vérifications sur le site Internet :
• contrôlez la présence d'un cadenas dans la barre d'adresse ou en bas à droite de la fenêtre de votre navigateur Internet (remarque : ce cadenas n'est pas visible sur tous les navigateurs)
• assurez-vous que la mention « https:// » apparait au début de l'adresse du site Internet
• vérifiez l'exactitude de l'adresse du site Internet en prenant garde aux fautes d'orthographe par exemple
Si possible, lors d'un achat en ligne, privilégiez la méthode impliquant l'envoi d'un code de confirmation de la commande par SMS.
De manière générale, ne transmettez jamais le code confidentiel de votre carte bancaire.

11. TÉLÉCHARGEZ LES PROGRAMMES, LOGICIELS SUR LES SITES OFFICIELS DES ÉDITEURS

Si vous téléchargez du contenu numérique sur des sites Internet dont la confiance n'est pas assurée, vous prenez le risque d'enregistrer sur votre ordinateur des programmes ne pouvant être mis à jour, qui le plus souvent contiennent des virus ou des chevaux de Troie. Cela peut permettre à des personnes malveillantes de prendre le contrôle à distance de votre machine pour espionner les actions réalisées sur votre ordinateur, voler vos données personnelles, lancer des attaques, etc.

• C'est la raison pour laquelle il est vivement recommandé de télécharger vos programmes sur les sites officiels des éditeurs
• Enfin, désactivez l'ouverture automatique des documents téléchargés et lancez une analyse antivirus avant de les ouvrir, afin de vérifier qu'ils ne sont pas infectés par un quelconque virus ou spyware.

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Conseils aux usagers | Gouvernement.fr

Victime d’une arnaque sur Internet ? Faites-nous part de votre témoignage

Victime d’une arnaque sur Internet ? Faites-nous part de votre témoignage

Vous êtes victime d'une arnaque ou d'un piratage sur Internet ? Votre témoignage nous permettra peut-être de vous aider.

Devant une explosion de cas d'arnaques et de piratages par Internet et des pouvoirs publics débordés par ce phénomène, nous avons souhaité apporter notre pierre à l'édifice.
Vous souhaitez nous faire part de votre témoignage, contactez-nous.

Vous devez nous communiquer les informations suivantes (tout message incomplet et correctement rédigé ne sera pas traité) :

• une présentation de vous (qui vous êtes, ce que vous faites dans la vie et quel type d'utilisateur informatique vous êtes) ;
• un déroulé chronologique et précis des faits (qui vous a contacté, comment et quand et les différents échanges qui se sont succédé, sans oublier l'ensemble des détails même s'ils vous semblent inutiles, date heure, prénom nom du ou des interlocuteurs, numéro, adresse e-mail, éventuellement numéros de téléphone ;
• Ce que vous attendez comme aide (je souhaite que vous m'aidiez en faisant la chose suivante : ….)
• Vos nom, prénom et coordonnées (ces informations resteront strictement confidentielles).

Contactez moi
Conservez précieusement toutes traces d'échanges avec l'auteur des actes malveillants. Ils me seront peut-être utiles.

Réagissez à cet article

Les guides des bonnes pratiques de l’Anssi en matière de sécurité informatique | Denis JACOPINI

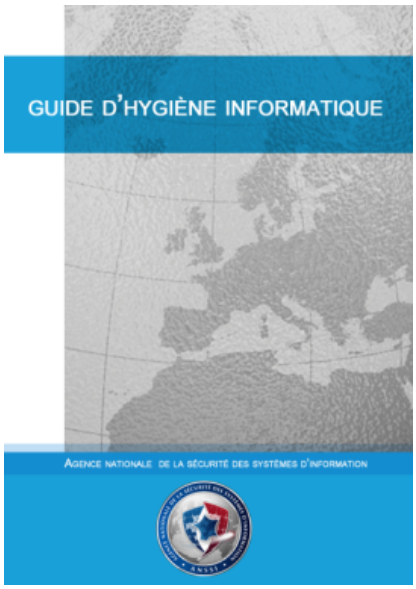

Les guides des bonnes pratiques de l’Anssi en matière de sécurité informatique

Vous voulez éviter que le parc informatique soit utilisé pour affaiblir votre organisation ? L'un des guides publiés par l'ANSSI vous aidera à vous protéger.

Initialement destinés aux professionnels de la sécurité informatique, les guides et recommandations de l'ANSSI constituent des bases méthodologiques utiles à tous. Vous trouverez sans peine votre chemin en utilisant les mots-clés, qu'un glossaire vous permet d'affiner, ou le menu thématique.

LISTE DES GUIDES DISPONIBLES

- Guide pour une formation sur la cybersécurité des systèmes industriels
- Profils de protection pour les systèmes industriels
- Sécuriser l'administration des systèmes d'information
- Achat de produits de sécurité et de services de confiance qualifiés dans le cadre du rgs
- Recommandations pour le déploiement sécurisé du navigateur mozilla firefox sous windows
- Cryptographie – les règles du rgs
- Recommandations de sécurité concernant l'analyse des flux https
- Partir en mission avec son téléphone sa tablette ou son ordinateur portable
- Recommandations de sécurité relatives à active directory
- Recommandations pour le déploiement sécurisé du navigateur microsoft internet explorer
- l'homologation de sécurité en neuf étapes simples,
- bonnes pratiques pour l'acquisition et l'exploitation de noms de domaine,
- recommandations pour le déploiement sécurisé du navigateur google chrome sous windows,
- usage sécurisé d'(open)ssh,
- la cybersécurité des systèmes industriels,
- sécuriser une architecture de téléphonie sur ip,
- mettre en œuvre une politique de restrictions logicielles sous windows,
- prérequis à la mise en œuvre d'un système de journalisation,
- vulnérabilités 0-day, prévention et bonnes pratiques,
- le guide des bonnes pratiques de configuration de bgp,
- sécuriser son ordiphone,
- sécuriser un site web,
- sécuriser un environnement d'exécution java sous windows,
- définition d'une politique de pare-feu,
- sécuriser les accès wi-fi,
- sécuriser vos dispositifs de vidéoprotection,
- guide d'hygiène informatique,
- la sécurité des technologies sans contact pour le contrôle des accès physiques,
- recommandations de sécurité relatives à ipsec,
- la télé-assistance sécurisée,
- sécurité des systèmes de virtualisation,
- sécurité des mots de passe,
- définition d'une architecture de passerelle d'interconnexion sécurisée,
- ebios – expression des besoins et identification des objectifs de sécurité,
- la défense en profondeur appliquée aux systèmes d'information,
- externalisation et sécurité des systèmes d'information : un guide pour maîtriser les risques,
- archivage électronique… comment le sécuriser ?
- pssi – guide d'élaboration de politiques de sécurité des systèmes d'information,
- tdbssi – guide d'élaboration de tableaux de bord de sécurité des systèmes d'information,
- guide relatif à la maturité ssi,
- gissip – guide d'intégration de la sécurité des systèmes d'information dans les projets

---

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.ssi.gouv.fr/entreprise/bonnes-pratiques/

Comment éviter de se faire avoir par des e-mails de phishing

Phone security | Ervins Strauhmanis via Flickr CC License by	Comment éviter de se faire avoir par des e-mails de phishing

Toujours, toujours être sur ses gardes.
Ça n'arrive qu'aux autres, à ceux qui ne font pas attention, qui n'y connaissent rien, qui font n'importe quoi sur internet. Jusqu'au jour où ça nous arrive à nous. Ça, c'est se faire avoir par du phishing (du hameçonnage, en français), cette technique qui consiste à vous envoyer un e-e-mail en se faisant passer pour quelqu'un dans le seul but de vous faire cliquer sur un lien, et vous faire rentrer identifiants et mots de passe dans une nouvelle page vous les demandant.
À l'été 2014, on avait ainsi découvert que de nombreuses stars américaines s'étaient ainsi fait voler leur identifiant iCloud de cette façon, permettant aux pirates de collecter leurs photos privées, dont certaines ont ensuite fini par être partagées sur des forums. Même chose avec le piratage de l'adresse e-e-mail de John Podesta, l'ancien chef de campagne d'Hillary Clinton, lors de la dernière présidentielle américaine.
Le phishing marche, souligne ainsi Wired, qui explique que 100.000 nouvelles attaques ont lieu chaque jour, et que quelques milliers réussissent. En septembre 2016, une étude allemande montrait qu'un étudiant interrogé sur deux pouvait se faire avoir par le message d'un inconnu.
Alors pour éviter de se faire avoir, le magazine américain propose trois solutions.
1. Tout d'abord, **toujours réfléchir avant de cliquer.** «*Si quelque chose a l'air bizarre, c'est que ça l'est probablement*», et «*vous devriez toujours être réticents à l'idée de télécharger les pièces jointes et de cliquer sur les liens, peu importe s'ils ont l'air innocent, ou la personne qui les a envoyés*». En clair, toujours regarder l'origine de l'e-e-mail, et si quelque chose semble louche, ne pensez même pas à télécharger ou cliquer sur quoi que ce soit.
2. Ensuite, **scruter la source**. L'étape basique mais qu'on oublie si souvent. Pour être sûr que ce e-mail provient bien de Google, Yahoo!, ou de votre banque, vous devriez vraiment vérifier l'adresse qui vient de vous l'envoyer. Cela veut dire regarder dans l'URL de l'adresse si rien n'a l'air louche, ou si des caractères n'ont pas été remplacés par d'autres pour vous tromper (sur cette image par exemple, l'émetteur a ajouté un deuxième «l» à «paypal»). Si l'adresse e-e-mail est bien la bonne, mais que le test semble bizarre, vérifiez que c'est bien la bonne personne qui vient de vous l'envoyer, en tentant de la joindre par un autre canal.
3. Enfin, **préparer ses arrières**. En clair, faites comme si vous alliez vous faire avoir un jour ou un autre, et assurez-vous de limiter déjà les dégâts. *«Cela veut dire prendre des précautions de cybersécurité standards, comme mettre en place une authentification à plusieurs facteurs (on vous a fait un tuto ici), utiliser un gestionnaire de mots de passe ou un autre système pour créer des mots de passe unique et aléatoires, et sauvegardez vos données.»*
Parce qu'au fond, le vrai e-maillon faible dans toutes ces histoires se trouve entre la chaise et le clavier.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Réagissez à cet article

Source : *Comment éviter de se faire avoir par des e-mails de*

Ne relayez pas les spams, canulars, chaînes de lettres… | Denis JACOPINI

2

	**Ne relayez pas les spams, canulars, chaînes de lettres…**

L'association Clusir Tahiti (Club de la Sécurité de l'Information Région Tahiti, une jeune association de professionnels du secteur) continue de détailler ses 12 commandements de la sécurité informatique dans nos colonnes. Après nous avoir appris comment choisir un bon mot de passe et comment sécuriser sa navigation sur le Web, l'association s'attaque au spam pour son troisième commandement.

Le piratage informatique ne fait pas uniquement appel à des techniques de hacking, il utilise aussi des manipulations qualifiées « d'ingénierie sociale », qui consistent à obtenir des informations confidentielles (identifiant ou mot de passe par exemple) en trompant les victimes. C'est pourquoi, en complément de votre antivirus, il est indispensable de faire preuve de sens critique lors de la lecture de certains messages non sollicités.
Le spam est un courriel indésirable, aussi appelé « pourriel ». Ces messages proposent de tout : les services d'un marabout, des médicaments ou d'autres produits contrefaits, un prêt d'argent, voire des rencontres par Internet, etc.
Ces techniques sont nées avec la technologie de l'email, mais elles prennent encore plus d'ampleur aujourd'hui sur les réseaux sociaux, les conseils restent pourtant les mêmes : pour tout message non sollicité et non professionnel dont vous ne connaissez pas l'expéditeur, il n'y a qu'une règle : détruisez le message et ne répondez surtout pas.

Certains spams sont plus dangereux que d'autres pour les lecteurs qui leur donnent suite, en voici quelques exemples :
– Le SCAM
Définition d'un scam : "cyber-arnaque" ou "cyber-escroquerie" généralement envoyée par courriel.
Ces courriels vous sollicitent pour récupérer des sommes importantes « mais il faut d'abord que vous versiez telle somme sur ce compte pour vérifier votre identité / corrompre un officiel / payer la commission de celui qui vous apporte la 'belle affaire'… » Ils peuvent aussi se présenter comme la nouvelle d'un gros gain à une loterie à laquelle vous n'avez jamais joué.
En Polynésie, ce sont les offres de « prêts entre particuliers » par mail, sur Facebook et sur les forums qui sont utilisées de manière industrielle ces dernières années, faisant des centaines de victimes qui ne reverront jamais leur argent.

Le phishing ou hameçonnage
Vous recevez un message qui ressemblerait en tout point à ce que pourrait vous envoyer un site officiel. Par exemple Yahoo, Google, Mana, EDT, votre banque, etc. Les clients Mana subissent ces dernières semaines une grosse attaque de ce type, où des courriels ressemblant à ceux du fournisseur d'accès à internet vous demandent votre mot de passe, votre question secrète…
Mais ces organismes vous fournissent un service et ont déjà toutes les informations qui leurs sont nécessaires sur vous. Donc ils ne vous demanderont jamais vos identifiants ou vos informations bancaires de cette façon. Méfiez-vous donc de ce qui semble être un message important mais qui n'est en réalité qu'une imitation.


Subject: **Fwd: Fw: Fwd: Que cette image fasse le tour du monde... MERCI !**
To:
Sujet: Fw: Fwd: Que cette image fasse le tour du monde... MERCI !
Date :Fri, 11 Apr 2014 09:36:45 -1000
De :
Pour :
Copie à :
From:
Sent:
To:
Subject: Fwd: Que cette image fasse le tour du monde... MERCI !
Pendant que les magazines et les chaînes de télévision parlent de la vie des célébrités,
le Chef de la Tribu des "Kaya po" a reçu la pire nouvelle de sa vie :
Dilma, la présidente du Brésil, a donné son approbation pour la construction d'une énorme centrale hydroélectriqu
(la 3ème plus grande au monde).
Le barrage inondera environ 400 000 hectares de forêt.
C'est la sentence de mort pour tous les peuples vivant près du fleuve,
Plus de 40 000 Indiens devront trouver de nouveaux endroits où vivre.
La destruction de l'habitat naturel, la déforestation
et la disparition de plusieurs espèces sont des faits !
Nous savons qu'une image vaut mille mots,
et montre le véritable prix à payer
pour la "qualité de vie" de nos modes de vie dit "modernes"
Il n'y a plus dans notre monde de place pour ceux qui vivent différemment,
que tout doit être aplani, que chacun, au nom de la mondialisation,
doit perdre son identité, sa façon de vivre.
Je vous en prie si cela vous indigne, transférez ce message et faites-le parvenir à tous ceux que vous connaissez

37 adresses électroniques visibles figuraient dans ce message. Parfois il y en a beaucoup plus une véritable aubaine pour les spammeurs toujours à la recherche de nouvelles adresses mail à polluer.

Comme dans le cas du Chef Roani, des chaînes manipulent le lecteur en jouant sur les sentiments. Mais les transmettre va-t-il réellement résoudre le problème? Si vous voulez aider, il existe des pétitions en ligne (où l'on peut compter le nombre de soutiens à une cause), des sites sécurisés pour faire des dons… Mais ne faites surtout pas suivre une chaîne.

Parfois, les chaînes utilisent la superstition en prétendant que si on ne fait pas suivre, un cycle sera rompu et que des événements atroces se produiront. Ne vous laissez pas impressionner : aucun message n'a autant de pouvoir. Par contre, le non-respect des consignes de cyber-sécurité peut avoir des effets dramatiques.

Que faut-il faire ?
Si vous envoyez un message à de nombreuses personnes qui n'auront pas besoin de répondre à tout le groupe, comme une invitation à un événement ou un appel à témoins, mettez toutes les adresses mail dans le champ « Cci: » (Copie Carbone Invisible, appelée également copie cachée). Certains logiciels en anglais nommeront ce champ Bcc (Blind Carbon Copy). C'est à cause de personnes qui ne le font pas que vous pouvez parfois commencer à recevoir des spams sur votre courriel alors que vous étiez très prudent de ne jamais communiquer votre adresse mail à des sources peu fiables.

Si vous recevez un message vous indiquant que vous avez gagné ou que l'on a besoin de vous pour récupérer un héritage ou une grosse somme d'argent quelconque, détruisez ce message et faites savoir à votre entourage qu'ils doivent faire de même.

N'exécutez jamais des instructions qui vous sont données sur internet par quelqu'un dont vous ne pouvez vérifier l'identité. Il est possible d'usurper une identité, y compris celle d'un proche ou de quelqu'un représentant l'autorité. Ne donnez jamais de renseignements personnels ou bancaires, n'envoyez jamais d'image de vos pièces d'identité à un tiers qui vous en fait la demande dans un message.

Enfin, gardez à l'esprit que les cyber-escroquerie servent à financer des activités criminelles : si jamais vous êtes victime d'une escroquerie, allez porter plainte. Même si les pirates se trouvent dans un pays lointain, il faut que l'on connaisse le plus précisément possible les chiffres de la cybercriminalité pour mieux lutter contre elle.

Réagissez à cet article

Source : http://www.tahiti-infos.com/Clusir-Ne-relayez-pas-les-spams-canulars-chaines-de-lettres_a121624.html

---

Wi-Fi. Attention au piratage sur les vrais et faux réseaux gratuits | Denis JACOPINI

Ce sont les vacances mais nombre de touristes ne se séparent pas de leurs smartphones, tablettes ou ordinateurs portables. Et pour se connecter à l'internet, quoi de mieux qu'attraper un wi-fi gratuit. Une pratique qui peut se révéler très dangereuse. Des proies faciles pour les « sniffeurs » de données. Explications de Laurent Heslault, expert sécurité chez Symantec.

Vous êtes sur votre lieu de vacances et vous avez envie de vous connecter à l'internet. Pour consulter votre messagerie ou vos réseaux sociaux, envoyer des photos à vos proches, surfer sur le net ou consulter votre compte en banque ou faire une réservation.
Solution la plus simple : se connecter à un réseau Wi-Fi gratuit. Dans votre hôtel, camping, à la terrasse d'un café ou d'un restaurant… Les accès gratuits pullulent et se généralisent.
Expert en sécurité à Symantec, Laurent Heslault tire le signal d'alarme. « **Rien de plus simple que de pirater les données qui transitent sur un réseau Wi-Fi gratuit** » assure-t-il. « **Par exemple, je m'installe à la terrasse d'un café et je crée un vrai faux point d'accès gratuit en empruntant le nom du café. Des gens vont s'y connecter et je n'ai plus qu'à récupérer toutes les données qui m'intéressent. Des mots de passe, des identifiants…** »

Des sniffeurs de données

Il exagère ? Non. « **L'expérience a été faite à la terrasse d'un café. Nous avons installé un logiciel qui permet de sniffer tous les appareils qui se branchaient sur le Wi-Fi. Ensuite, des complices, qui se faisaient passer pour des magiciens, allaient voir les gens en disant que par magie, ils avaient réussi à changer le code de leur téléphone ou leur image sur Facebook. Ils étaient étonnés** ! » Rien de magique mais des logiciels de piratage qui se trouvent facilement sur le net.

Les données sur le Wi-Fi ne sont pas chiffrées

« **Les données qui transitent sur le Wi-Fi ne sont pas chiffrées. Sauf quand vous vous connectés à un site sécurisé avec le protocole HTTPS. Donc ce sont des données faciles à intercepter.** » Danger sur les vrais faux points d'accès Wi-Fi mais aussi sur les vrais qui ne sont, dans la grande majorité des cas, pas chiffrés non plus. « **Par contre pas de problème pour une connexion 3G ou 4G qui sont chiffrées. Mais pour économiser leur forfait, les gens préfèrent se connecter au Wi-Fi** ».

Conseils

Alors quels conseils ? « **Ne jamais, sur un Wi-Fi public, entrer un mot de passe. D'autant que la plupart des internautes utilisent le même mot de passe pour tous leurs sites.** » En clair, limiter les dégâts en ne consultant que des sites qui ne demandent aucune identification.
Autre solution : protéger son smartphone ou sa tablette en y installent un logiciel qui va chiffrer toutes les données qui vont en sortir. Plusieurs types de logiciels existent dont le Wi-Fi Privacy de Norton qui est gratuit pendant 7 jours et peut s'installer sur des périphériques fonctionnant sous Ios et Androïd.
Article original de Samuel NOHRA.

Nous prodiguons une multitude d'autres conseils durant les formations que nous animons à destination des élus, chef d'entreprises, agents publics et salariés. [Consultez la liste de nos formations]

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Wi-Fi. Attention au piratage sur les vrais et faux réseaux gratuits

---

5 règles d'or pour les utilisateurs des réseaux

sociaux | Denis JACOPINI

5 règles d’or pour les utilisateurs des réseaux sociaux

Le nombre total d'individus dans le monde est de 7,4 milliards. Fin 2015, Facebook a atteint les 1,59 millions d'utilisateurs. Avec une augmentation annuelle de 17%, le géant des réseaux sociaux est tout simplement trop important pour être ignoré. Ceci étant dit, c'est aussi vrai pour beaucoup d'autres réseaux sociaux.

Les 310 millions d'utilisateurs actifs par mois sur Twitter postent 347 222 fois en moyenne. Plusieurs d'entre eux tweetent plus d'une centaine de fois par jour, et nombreux sont ceux à tweeter une fois par jour. Plus de 40 millions de photos ont été partagées sur Instagram depuis son lancement, et plus de 80 millions de photos y sont publiées chaque jour.

Ceci représente une énorme quantité de données : certaines importantes, d'autres intéressantes ou encore inutiles. Les réseaux sociaux, avec leurs propres tendances et leurs propres lois, fonctionnent comme une extension du monde réel, qui a un énorme impact sur nos vies hors-ligne. Dans cet article, nous vous dévoilons quelques règles simples que chaque utilisateur de réseaux sociaux devrait garder en tête.

1. N'alimentez pas les trolls

Les trolls sur Internet sont des provocateurs qui se joignent à des conversations dans le but d'agacer les autres utilisateurs pour le « fun ». On peut trouver des trolls n'importe où : sur les forums, les chats, et autres plateformes de communication en ligne. Les forums des nouveaux médias sont connus pour la participation élevée de trolls. D'ailleurs, il y en a plein sur les réseaux sociaux.

Comment devez-vous parler aux trolls ? D'aucune façon ! Ignorez-les. Plusieurs personnes se font prendre au piège et engagent alors des débats houleux en essayant d'expliquer leur point de vue et passent une grande partie de leur temps et de leur énergie en vain. Quelqu'un a toujours tort sur Internet. Ne perdez pas votre temps et votre énergie pour des trolls.

View image on Twitter

Si vous n'avez pas de chance, vous pourriez tomber sur un troll en quête de revanche, en spammant votre e-mail, ou même en essayant de ruiner votre vie. Par exemple, un couple américain a perdu du temps, de l'argent, leur travail et même détruit leur mariage en étant les victimes de cybercintimidation, se traduisant par des canulars téléphoniques (swatting) et autres formes d'harcèlement hors-ligne.

2. Ne postez pas ou ne partagez pas de contenu illégal

Les Emirats Arabes Unis et la Nouvelle Zélande disposent de lois qui punissent sévèrement les trolls et la cyberintimidation avec des sanctions allant de 35 000$ à la prison.

Toutefois, vous pouvez écoper d'une amende ou même être confronté à des conséquences bien plus graves pour avoir posté, partagé du contenu ou toutes autres actions relatives dans bon nombre de pays. Par exemple, deux hommes ont été condamnés à quatre ans de prison après avoir créé une page Facebook qui encourageait une révolte. Un homme au Bengladesh a été envoyé en prison pour avoir plaisanté sur son souhait de voir le premier ministre mort. Par conséquent, mieux vaut être au courant des lois de chaque pays et de s'en souvenir au moment de publier ou partager sur Facebook ou Twitter.

3. Ne partagez pas des arnaques

Les fraudeurs piègent souvent les victimes avec des histoires choquantes telles que des bébés mourants, des chiots qui se noient, ou d'anciens combattants. De tels articles font le tour des réseaux sociaux en criant à l'aide. En réalité, ils sont déployés dans le but de voler de l'argent, de diffuser des malwares et des méthodes d'hameçonnage.

View image on Twitter

Follow

CityNews Toronto

@CityNews

*Consumers warned about online scam involving free puppies**http://ow.ly/YAgcm***

3:14 AM – 22 Feb 2016

2020 Retweets

99 likes

De tels articles génèrent beaucoup de partages, mais la majorité d'entre eux sont des arnaques. De vrais appels au secours proviennent en général de votre famille, amis, et amis de vos amis. Ayez toujours en tête que ce sont les pages officielles des entreprises qui mettent en place ce type d'aide et non pas des individus inconnus.

C'est la raison pour laquelle il vaut mieux rester vigilant et vérifier chaque article avant de cliquer sur « aimer » ou « partager ». Pas envie de tous les contrôler un par un ? Ne prenez donc pas de risques pour vous et vos amis.

4. Pensez aux réactions des lecteurs

Vous avez probablement des collègues, des supérieurs et des clients parmi vos connections Facebook ou Instagram. Lorsque vous postulez pour un emploi, il est très probable par exemple que les ressources humaines jettent un coup d'œil à votre profil sur les réseaux sociaux. Prenez en compte ce que vous voulez leur montrer, et plus important encore, ce que vous ne voulez pas.

*Vous devez aussi réfléchir prudemment à ce que vous publiez sur les pages d'autres utilisateurs et sur des comptes publics tels que des entreprises ou des universités. Par exemple, en 2013, un homme originaire de Pennsylvanie **a été renvoyé pour avoir « complimenté »** une étudiante en ligne. Son commentaire n'avait rien de sexuel ou d'inapproprié, mais de toute évidence la mère de la jeune fille n'avait pas apprécié. Un an auparavant, une professeure de Moses Lake, Washington, avait été virée parce qu'une femme qu'elle n'avait jamais rencontrée s'était **plainte** d'un de ces articles. Il s'agit de quelques exemples parmi tant d'autres qui prouvent qu'il vaut mieux garder ses photos personnelles et ses articles pour des amis sûrs.*

*Si vous avez besoin d'aide pour dissimuler vos articles privés des regards indiscrets, vous pouvez retrouver nos articles sur les paramètres de confidentialité de **Facebook**, **Twitter**, **Instagram**,**LinkedIn**, et **Tumblr**.*

View image on Twitter

Follow

Kaspersky Lab

@kaspersky

*Check your Facebook privacy settings NOW **https://kas.pr/3Wpw***

8:13 PM – 26 Oct 2015

2525 Retweets

1313 likes

5. Ne dévoilez pas vos données publiques

De nombreux réseaux sociaux proposent d' « enregister » la géolocalisation lorsque vous prenez une photo, postez du contenu ou montrez les lieux que vous avez visités. Si vous êtes intéressé par un évènement, le réseau social peut en informer vos amis au cas où ils voudraient vous accompagner.

Par défaut, tout le monde peut accéder à vos données, et les cybercriminels ont mille et une méthodes de s'en servir, ça peut aller de s'introduire dans votre maison jusqu'à voler votre identité numérique. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons vivement de dissimuler ce type des données à des personnes inconnues, à l'aide des paramètres de confidentialité de Facebook.

C'est aussi une bonne occasion pour que vous n'ajoutiez pas n'importe qui aveuglément : les gens envoient des demandes d'amis qui peuvent s'avérer être des bots, des trolls ou même des hackers. Même si Facebook vous informe que vous avez des dizaines d'amis en commun, n'acceptez pas de demandes si vous n'êtes pas certain que ce soit des connaissances sûres.

Article original de John Snow

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : 5 règles d’or pour les utilisateurs des réseaux sociaux | Nous utilisons les mots pour sauver le monde | Le blog officiel de Kaspersky Lab en français.

Spécial Phishing 1/3 : Quelle est la technique des pirates informatiques ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Spécial Phishing 1/3 : Quelle est la technique des pirates informatiques ?				

On vous incite à communiquer des informations importantes ? Ne tombez pas dans le piège.

1. Vous recevez un courriel piégé

Le courriel suspect vous invite à :

- cliquer sur une pièce-jointe ou un lien piégés
- communiquer des informations personnelles

2. L'attaquant se fait passer pour une personne ou un tiers de confiance

L'attaquant est alors en mesure de :

- prendre le contrôle de votre système
- faire usage de vos informations

3. Impact de l'attaque

- Intégrité
- Authenticité
- Disponibilité
- Confidentialité

Motivations principales

- Atteinte à l'image
- Appât du gain
- Nuisance
- Revendication
- Espionnage
- Sabotage

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr
Source : *ANSSI – On vous incite à communiquer des informations importantes ? Ne tombez pas dans le piège.*